

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 avril 2016

Présents : Mmes Cabane, Deltour, Dulac, Norholm, Séébold, Stewart  
MM. Ader, Amat, Barbe, Bonnard, Bonnet, Breton, Calmettes, Hirn.

Absents excusés : M. Sifantus, procuration à M. Ader.

Absents : Mmes Peyragrosse, Prévostel. M. Garnier.

Secrétaire de séance : Mme Cabane.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2016.

I. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT :

- Signature convention avec la DDTM pour le prêt d'un radar pédagogique adapté à la vitesse.
- Devis fourniture végétaux dans le cadre de la Commission Embellissement du Village (Agenda 21) :
  - 846,42€ TTC (tennis)
  - 1 794,74€ TTC (vieux village)
  - 1 110,02€ TTC (bancs vieux village)

I. FINANCES :

1. Subventions aux associations :

Comme chaque année, il convient de voter les subventions aux associations. Cette somme sera payée sur la ligne 6574. (Vous trouverez ci-joint la liste avec les subventions 2015, les demandes des associations et les propositions 2016).

VOTE : 15 POUR.

2. Vote des trois taxes :

La commune a reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Les bases prévisionnelles 2016 ont augmenté.  
Pour mémoire :

	Bases imposition effectives 2015	Bases imposition prévisionnelles 2016
TH	3 145 967	3 082 000
TF	1 892 903	1 972 000
TFNB	26 150	26 000

Voté en 2015 : 822 924€

Reçu en 2015 : 840 871€

M. le Maire souligne le fait que la commune fait le choix de ne pas augmenter les taux, considérant que 2016 est une année charnière et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la pression fiscale.

Pour 2016, les taux de référence sont les suivants :

	Taux	Bases	Produits
TH	14,58	3 294 000	480265
TF	18,36	1 972 000	362 059
TFNB	105,70	26 000	27 482

Produit attendu 2016 : 869 806€.

VOTE : 15 POUR.

### 3. Budgets 2016 :

#### - **Budget Communal M14 :**

-section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 575 745,47€
- Recettes : 1 575 745,47€

-section d'investissement :

- Dépenses : 4 400 787,34€
- Recettes : 4 400 787,34€

VOTE : 15 POUR.

#### - **Budget Assainissement M49 :**

-section de fonctionnement :

- Dépenses : 227 288,59€
- Recettes : 227 288,59€

La redevance de modernisation des réseaux perçue par l'Agence de l'Eau a augmenté de 0,15€ à 0,16€ par m<sup>3</sup> consommés. Cela se verra sur la facture des abonnés, mais n'a aucune incidence sur le budget, puisque nous percevons cette redevance et la reversons à l'Agence de l'Eau.

-section d'investissement :	
• Dépenses :	588 306,58€
• Recettes :	588 306,58€

Les travaux de réhabilitation se poursuivent. Une création de réseau aura lieu sur le chemin de Moularès.

L'étude sur la modification de la filière boues suit son cours. Les dossiers de demande de subvention ont été montés par la maîtrise d'œuvre et ils ont été déposés auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

VOTE : 15 POUR.

- **Budget Annexe :**

-section de fonctionnement :	
• Dépenses :	45 716,29€
• Recettes :	45 716,29€
-section d'investissement :	
• Dépenses :	81 574,75€
• Recettes :	81 574,75€

VOTE : 15 POUR.

II. CCGPSL :

1. Approbation du rapport CCGPSL sur les OLD (obligations légales de débroussaillage) :

L'arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013 relatif aux Obligations Légales de Débroussaillage prévoit que l'intégralité des voies appartenant aux collectivités locales ouvertes à la circulation publique doivent être débroussaillées et maintenues en état débroussaillé.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Massif de novembre 2014, une action ciblée sur cette obligation faite aux communes a permis la mise en place d'une méthodologie visant à prioriser les voies desservant les habitations isolées. Elle a été validée par la DFCI.

C'est dans ce cadre que la CCGPSL a réalisé une étude OLD voirie. Suite à cette étude OLD, notre commune doit donc s'occuper de maintenir le chemin du Rouquet en état débroussaillé.

Cette étude doit être approuvée par délibération.

VOTE : 15 POUR.

2. REZO POUCE:

Vincent Calmettes présente ce nouveau concept.

### III. QUESTIONS DIVERSES :

- Dossier AD'AP : dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés des bâtiments recevant du public (ERP), il convient de vérifier si les bâtiments communaux sont aux normes.  
Les bâtiments communaux étant des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, il n'est pas besoin de bureau de contrôle, l'étude du PAVE va permettre de vérifier les conformités aux normes. Si toutefois un bâtiment n'était pas complètement aux nouvelles normes, il conviendra de remplir un document avec un programme de travaux et de prendre une délibération prenant en compte ce programme.
  
- Planning.